

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 22 décembre 2017	N° 2017-769

Convocation du 15 décembre 2017

Aujourd'hui vendredi 22 décembre 2017 à le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Michel VERNEJOUL, Mme Dominique IRIART, M. Max COLES, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Alain TURBY, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Josiane ZAMBON, M. Jean-Pierre TURON, M. Kévin SUBRENAT, Mme Véronique FERREIRA, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Agnès VERSEPUY à M. Max COLES
Mme Brigitte TERRAZA à M. Michel VERNEJOUL
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Andréa KISS à M. Thierry TRIJOLET
M. Erick AOUIZERATE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Chantal CHABBAT
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE
Mme Magali FRONZES à M. Benoît RAUTUREAU
M. Bernard JUNCA à M. Patrick BOBET
Mme Conchita LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Guillaume GARRIGUES
M. Thierry MILLET à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL
M. Alain SILVESTRE à Mme Cécile BARRIERE

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme BOST à M. GUICHOUX jusqu'à 11h00
M. RAYNAL à M. MARTIN jusqu'à 10h30
M. PUJOL à Mme FORZY-RAFFARD à partir de 12h10
Mme JACQUET à M. ALCALA à partir de 11h20
M. DUCHENE à Mme WALRYCK à partir de 12h05
Mme FERREIRA à M. FELTESSE jusqu'à 11h20
M. TURBY à M. SUBRENAT jusqu'à 11h00
M. BOURROUILH-PAREGE à Mme BOUDINEAU à partir de 12h05
M. BRUGERE à Mme CUNY à partir de 12h00
Mme CUNY à Mme COLLET jusqu'à 10h00
M. FELTESSE à Mme FERREIRA à partir de 12h00
Mme JARDINE à M. DELLU à partir de 12h00
Mme LEMAIRE à Mme VILLANOVE à partir de 12h10
Mme PIAZZA à M. FRAILE MARTIN à partir de 12h00
M. POIGNONEC à Mme LOUNICI à partir de 12h10
Mme TOURNEPICHE à M. TOURNERIE à partir de 11h00
Mme TOUTON à Mme CHAZAL à partir de 12h00

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. COLOMBIER part à 11h50

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 22 décembre 2017	<i>Délibération</i>
	Secrétariat général Direction Contrôle de gestion	<i>N° 2017-769</i>

Société publique locale Bordeaux Aéroparc - Rapport 2017 au titre de l'exercice 2016 - Présentation - Information

Madame Virginie CALMELS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport se propose de faire un point synthétique sur la SPL BORDEAUX AEROPARC, société publique locale créée en décembre 2011, dont Bordeaux Métropole est actionnaire à hauteur de 50 % du capital.

Trois chapitres seront traités successivement : le premier sur la vie sociale abordera les principales décisions prises en Conseil d'administration (CA) et en Assemblée générale (AG) à compter du début du dernier exercice comptable arrêté jusqu'à la date de rédaction de ce rapport.

Le deuxième chapitre portera sur l'activité et notamment les relations contractuelles de la société avec l'Établissement public métropolitain (EPM) ainsi que le contrôle analogue.

Le troisième chapitre fera le point sur la situation financière de la société sur la base des derniers comptes arrêtés et approuvés par les instances de la SPL.

Enfin, les événements marquants et les perspectives 2017 seront rappelés.

Par ailleurs, est annexée au présent rapport une fiche d'identité de la société.

I – VIE SOCIALE

Les points principaux de la vie sociale de la société sur la période allant du début du dernier exercice comptable arrêté à la date d'établissement du présent rapport peuvent être présentés sous une forme synthétique dans le tableau qui suit.

REUNIONS DES ORGANES SOCIAUX	2016	2017*
Nombre de réunions du Conseil d'Administration Nombre de réunions de l'Assemblée Générale dont A.G. Extraordinaire	2 1	1 1
CHANGEMENT D'ADMINISTRATEUR	2016	2017*
Publics	Non	Non
EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	2016	2017*
Changement du montant du capital Modification de la répartition du capital entre actionnaires	Non Non	Non Non
* jusqu'à la date de rédaction du rapport : octobre 2017.		

PRINCIPALES DECISIONS

en réunion du	en date du	nature de la décision prise
CA	08/04/2016	• Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2015. • Présentation du rapport de gestion 2015. • Rappel des conventions réglementées et courantes autorisées et conclues au cours de l'exercice. • Proposition d'affectation du résultat 2015 • Convocation à l'assemblée générale • Présentation du plan d'action et du compte d'exploitation prévisionnel 2016
AG	25/04/2016	• Rapport de gestion du Conseil d'administration. • Rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes clos au 31/12/2015. • Affectation du résultat de l'exercice de 8 451 € en réserve légale et réserve ordinaire. • Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce. • Renouvellement des mandats des administrateurs pour une année.
CA	06/12/2016	• Bilan de l'activité 2016. • Point financier au 30/11/2016. • Présentation du plan d'action et du compte d'exploitation prévisionnel 2017.
CA	06/04/2017	• Rapport d'activité de l'exercice 2016. • Présentation du rapport de gestion 2016. • Rappel des conventions réglementées et courantes autorisées et conclues au cours de l'exercice. • Fixation de la date de l'AGO annuelle. • Présentation du plan d'action et du compte d'exploitation prévisionnel 2017. • Les possibilités d'évolution de la Société Publique Locale.
AG	26/04/2017	• Rapport de gestion du Conseil d'administration. • Rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les comptes clos au 31/12/2015. • Affectation du résultat de l'exercice de 9 502 € en report à nouveau. • Approbation des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce. • Renouvellement des mandats des administrateurs pour une année.

II – ACTIVITE DE LA SPL ET RELATIONS CONTRACTUELLES AVEC BORDEAUX METROPOLE.

2.1 Activité de la SPL Bordeaux Aéroparc : 5^{ème} année d'existence de cette société

Objet social de la SPL BORDEAUX AEROPARC

La SPL BORDEAUX AEROPARC, créée en date du 22 décembre 2011, a pour objet de réaliser pour le compte de ses collectivités actionnaires dans un périmètre géographique des trois communes de l'Aéroparc, des opérations d'aménagement, de construction et d'exploitation immobilière.

La société est chargée de la gestion du Centre d'Affaires existant et de ceux à venir pour les activités liées à la thématique de la Technopole Bordeaux Technowest.

En fonction des besoins, la société peut acquérir, aménager et commercialiser des terrains concernés par l'emprise de la Technopole.

Elle peut également construire des bâtiments industriels, tertiaires ou mixtes destinés à l'accueil des entreprises dédiées à :

- l'Aéronautique-Spatial-Défense (ASD),
- les activités industrielles, commerciales et services intégrant une part significative de Recherches & développements (RD),
- et d'une manière générale toute activité innovante, technologique, génératrice d'emploi ou à forte valeur ajoutée pouvant contribuer au rayonnement.

Dans ce cadre elle peut notamment :

- mettre en place et exploiter l'équipement lié à des filières porteuses dans les secteurs d'activité de la Technopole (zone d'essais drones...),
- réaliser des études, analyses, schémas directeurs pour assister à la définition et à la mise en œuvre de leur stratégie de développement territorial,
- mettre en place des observatoires et des outils de prospective de la recherche, de la formation et des activités économiques,
- assurer des missions d'information, de promotion et d'animation du développement du territoire et des filières économiques, de la recherche et de la formation,
- réaliser toutes constructions d'équipements collectifs entrant dans la politique de développement territorial de ses actionnaires sur le périmètre d'intervention de la Technopole Bordeaux Technowest, notamment dans les domaines de la formation, de la recherche ou du développement économique, et le cas échéant en assurer l'exploitation.

A cet effet, la société effectue toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles et financières se rapportant aux objets définis ci-dessus ou des objets similaires ou connexes.

Elle peut en outre réaliser de manière générale toutes les opérations qui sont compatibles avec ces objets et qui contribuent à sa réalisation.

Elle exerce ses activités exclusivement sur le territoire de ses actionnaires, et pour leur compte exclusif.

Principaux événements de l'année 2016 :

La SPL assure le portage immobilier du centre de services. 3090 m² loués sont ainsi répartis entre les deux centres d'affaires (1959 m²), la pépinière incubateur Technowest (715 m²) et la partie « corporate » de Bordeaux Technowest (419 m²).

Pour mémoire, le centre Aéronum a ouvert ses portes au second semestre 2014.

L'activité des deux centres d'affaires ABC et Aéronum a évolué comme suit :

Activité Centre d'Affaire ABC	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'entreprises implantées	26	31	33	29	32
Nouvelles sociétés arrivées	2	10	7	1	7
Départ d'entreprises	1	5	5	5	4
Taux d'occupation	ND	100%	98%	96%	96%
Surface louée en fin d'année (en m2)				1383	1372
Montant des loyers (en €)				281 966	222 258
Emplois sur le centre	ND	160	170	220	220
Chiffre d'Affaires communiqué par les sociétés (1)	ND	15M€	15 M€	16 M€	16 M€

ND : Non Disponible

(1) Il s'agit d'informations que la SPL essaie de recueillir auprès des sociétés hébergées, étant précisé que certaines ne répondent pas.

Activité Centre d'Affaire AéroNum	2014	2015	2016
Nombre d'entreprises implantées	2	9	8
Nouvelles sociétés arrivées		7	2
Départ d'entreprises			3
Taux d'occupation	60%	100%	84%
Surface louée en fin d'année (en m2)		515	435
Montant des loyers (en €)		110 473	117 906
Emplois sur le centre	10	20	16
Chiffre d'Affaires communiqué par les sociétés	ND	ND	ND

ND : Non Disponible

Concernant les mouvements des entreprises au cours de l'exercice, on peut noter :

Pour le centre d'affaires ABC :

- l'arrivée de 7 entreprises : CML, Reflets du monde, DASA, StepUP, AIR'INT, Invisys et Visio&co,
- le départ de 4 entreprises : Rhadius, Scoptique, Sysveo et Fly-n-Sense.

Pour le centre d'affaires Aéronum :

- l'arrivée de 2 entreprises :Axyon et Groupe Diagonal,
- le départ de 3 entreprises : Soditech, Resodyn et Argonautt.

2.2 Relations contractuelles

Il n'y a pas de convention règlementée avec Bordeaux Métropole.

2.3 Contrôle analogue

2.3.1 Cadre juridique

La loi du 28 mai 2010 pose les conditions d'un fonctionnement *in house* en droit français en créant les Sociétés publiques locales (SPL). Leurs modalités d'intervention dispensées de toute publicité et mise en concurrence préalables sont en conformité avec les principes posés par le droit communautaire.

La loi laisse aux collectivités le soin d'organiser les conditions d'exercice d'un contrôle sur la SPL analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services, et qui constitue une condition *sine qua non* du *in house*. Il revient cependant à chaque collectivité locale de prescrire les formes d'un tel contrôle.

Les modalités d'exercice du contrôle analogue doivent être inscrites dans les statuts de la SPL et peuvent figurer dans un règlement intérieur. Dans la pratique, le contrôle analogue s'exerce au travers de la gouvernance avec une nécessaire et active participation des élus et une indispensable information des actionnaires.

2.3.2 Les statuts de la SPL

Le rapport annuel des élus est prévu par l'article 30 des statuts de la SPL : « *Les représentants des collectivités territoriales doivent présenter au minimum une fois par an aux collectivités dont ils sont les mandataires un rapport écrit sur la situation de la Société, et portant notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées.*

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou mise à disposition sont déterminées par la loi et les règlements ».

Le contrôle analogue exercé par les collectivités actionnaires de la SPL BORDEAUX AEROPARC est défini par l'article 31 de ces mêmes statuts : « *Dès leur première réunion, les instances délibérantes de la société devront mettre en place un système de contrôle et de reporting, permettant aux collectivités d'exercer sur elle un contrôle comparable à celui qu'elles exercent sur leurs propres services. Ces dispositions devront être maintenues dans leurs principes pendant toute la durée de la société ».*

Les représentants de Bordeaux Métropole ont eu communication des documents préalables aux conseils d'administration de la SPL et ont assisté à ces dites instances ou le cas échéant ont été excusés. La direction du contrôle de gestion de Bordeaux Métropole a eu communication des documents et informations nécessaires à la rédaction du rapport de l'exercice 2016 présenté au Conseil métropolitain.

III – SITUATION FINANCIERE DE LA SPL BORDEAUX AEROPARC

3-1 Le compte de résultat

Compte de résultat						
En €	2013	2014	2015	2016	Var en € 2016 vs 2015	Var en % 2016 vs 2015
Produits d'exploitation	500 555	591 779	581 206	548 659	-32 547	-6%
Chiffre d'affaires	384 555	452 079	535 789	546 859	11 070	2%
Subvention d'exploitation	116 000	139 700	45 055		-45 055	-100%
Reprise sur amortissements et provisions, transfert de charges				1 800	1 800	0%
Autres produits			362		-362	-100%
Charges d'exploitation	492 471	564 602	574 103	561 302	-12 801	-2%
Dont achats et charges externes	439 937	516 785	528 364	527 958	-406	0%
Dont impôts et taxes	1 129	2 746	2 326	2 223	-103	-4%
Dont salaires et charges	41 929	44 437	41 543	28 063	-13 480	-32%
Dont dotations aux amortissements		634	1 787	3 058	1 271	71%
Autres charges	9 476	0	83		-83	
Résultat d'exploitation	8 084	27 177	7 103	-12 643	-19 746	-278%
Produits financiers	1 872	4 163	2 839	1 650	-1 189	-42%
Charges financières						
Résultat financier	1 872	4 163	2 839	1 650	-1 189	-42%
Produits exceptionnels	4	3			0	
Charges exceptionnelles		8 000			0	
Résultat exceptionnel	4	-7 997	0	0	0	
IS	1 494	3 501	1 491	-1 491	-2 982	-200%
Résultat net	8 466	19 842	8 451	-9 502	-17 953	-212%

Le chiffre d'affaires de la SPL Bordeaux Aéroport est quasi stable puisqu'il passe de 536 k€ au 31/12/2015 à 547 K€ au 31/12/2016, soit une augmentation de 2%.

Pour mémoire, le prix moyen de location au m2 par site ressort à 198 € ht/m2 pour le centre ABC et 280 € ht/m2 pour le centre Aéronum.

Les charges d'exploitation sont maîtrisées puisqu'elles diminuent de 2% entre 2015 et 2016. Cette baisse de 13k€ s'explique par la diminution de la masse salariale.

Plus de 70% de ces charges sont constituées de charges de locations immobilières et de charges locatives pour respectivement 346 k€ et 63 k€ au 31/12/2016.

Les charges de personnel de la SPL et du personnel détaché sont en diminution par rapport à l'exercice précédent du fait du départ d'un salarié détaché de l'entreprise Thalès.

Sur l'exercice, elles s'élèvent à 43 K€ et représentent 8,2% des charges d'exploitation :

Charges de personnel de la SPL et détachement :			
En €	2014	2015	2016
Charges de personnel SPL	44 437	41 543	28 063
Personnel détaché Bx Technowest	16 497	20 694	14 760
Personnel détaché Thalès	33 422	8 653	0
TOTAL charges de personnel SPL et détachées	94 356	70 890	42 823

Les produits financiers sont issus des placements de trésorerie et de valeurs mobilières de placements et s'élèvent à 2 k€ pour l'année 2016.

Le résultat net de la SPL Bordeaux Aéroport 2016 ressort à hauteur de - 9.5 k€.

3-2 Le Bilan

En €	2013	2014	2015	2016
Actif	702 284	794 403	745 458	678 215
Immobilisations	30 054	58 464	56 676	69 168
Clients et comptes rattachés	129 073	116 480	123 584	154 370
Autres créances	38 258	172 070	28 386	25 771
VMP	163 507	5 154	5 154	5 154
Disponibilités	341 392	442 235	530 698	422 759
Autres			960	993
Passif	702 283	794 403	745 458	678 215
Capital	500 000	500 000	500 000	500 000
Réserves	4 375	12 841	32 684	41 135
Résultats	8 467	19 842	8 451	-9 502
Fonds propres	512 842	532 683	541 135	531 633
Dettes financières	21 612	29 416	37 661	40 349
Dettes fournisseurs	139 823	205 161	139 721	67 801
Dettes fiscales et sociales	28 006	27 143	26 941	34 342
Autres				4 090

Le capital de la société s'élève à 500 k€ et a été apporté par Bordeaux Métropole pour 50%, la commune de Mérignac pour 25%, la commune de Saint Médard-en-Jalles pour 16,8% et la commune du Haillan pour 8,20%.

Malgré le résultat déficitaire de 2016 de -9,5 k€, le cumul des résultats nets positifs depuis 2012, a permis de consolider la situation nette de la SPL qui s'établit à 532 k€.

La SPL n'étant pas propriétaire des bâtiments mais locataire, ces derniers ne sont donc pas immobilisés à l'actif du bilan de la SPL. Les propriétaires des bâtiments sont les sociétés privées Sabena technics et Wellcom.

Les créances clients dues en fin d'année s'apurent correctement en 2016.

Le niveau de trésorerie est satisfaisant puisqu'il représente 423 k€ au 31/12/2016.

3-3 Plan d'action et perspectives 2017 :

Le centre d'affaires ABC a connu un taux de remplissage de 100% dès janvier 2017, avec notamment l'installation de deux nouvelles entreprises : Entrées Basseti et IIDRE. Pour autant des sorties sont prévues sur le premier semestre. Celles-ci devraient être compensées en termes de taux d'occupation par les entrées. Le centre d'affaires Aéronum ne connaît pas de sortie prévue et un besoin d'extension d'Axyon est possible. Une stabilité du chiffre d'affaires peut donc être envisagée.

De nombreux travaux devront être envisagés sur le centre d'affaires ABC tels que : des investissements dans la sécurité informatique, des travaux de rénovation des bureaux, mise en place d'un contrôle d'accès pour la sécurité ainsi que le remplacement de la signalétique et du totem d'entrée. Sur le centre d'affaires Aéronum, une provision pour la sécurisation de l'accès à la salle serveur devra être envisagée ainsi que l'actualisation et la rénovation de la signalétique.

L'ensemble de ces travaux devrait peser dans les charges d'exploitation de la SPL pour l'exercice 2017. Pour autant, l'augmentation des loyers et l'amélioration du taux de remplissage amènent à un prévisionnel 2017 faisant apparaître un résultat positif de l'ordre de 10 k€.

Le projet « Cœur Aéroport » piloté en régie directe par Bordeaux Métropole a été lancé, une étude de capacité des différents scénarii programmatiques doit être restituée, permettant à Bordeaux Métropole de lancer un appel à projet concepteur promoteur pour le futur centre d'affaires de Mérignac.

La SPL a transmis à Bordeaux Métropole son cahier des charges en juillet 2016 pour le futur centre de services « Aéro Business Center » qui regroupera le siège de la SPL, les centres d'affaires, les ateliers, la pépinière de la technopole Bordeaux Technowest...

L'université a fait savoir qu'elle souhaite être présente aux côtés de Bordeaux Technowest.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre acte du rapport présenté par l'administrateur représentant Bordeaux Métropole au sein du conseil d'administration de la SPL Aéroport, au titre de l'exercice 2016.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées – Communication effectuée.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 22 décembre 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 26 JANVIER 2018	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 26 JANVIER 2018	la Vice-présidente,
	Madame Virginie CALMELS